



Les îles du Ponant

## Cahier des charges

### Étude de faisabilité pré-opérationnelle – Opération de dératisation

Îles de Batz et d'Aix

Juillet 2025

#### 1. Contexte général

##### 1.1 Biodiversité des îles du Ponant

Les îles se distinguent par une biodiversité remarquable, souvent caractérisée par des espèces endémiques et des formations écologiques uniques. Les îles du Ponant en sont un exemple, avec des trésors comme le Narcisse des Glénan ou encore la « lande à bruyère vagabonde », présente uniquement sur Belle-Île et Groix. En outre, les îles servent souvent de refuges pour des espèces sensibles comme certaines musaraignes, des oiseaux marins et divers insectes.

Les écosystèmes insulaires sont généralement simplifiés avec des chaînes alimentaires plus courtes que celles des écosystèmes continentaux notamment avec des prédateurs absents, ce qui explique leur grande richesse pour de nombreuses espèces sensibles, les nicheurs au sol par exemple.

Sur la majorité des territoires insulaires, la modernisation et l'intensification des pratiques agricoles n'ont que peu impacté la biodiversité, l'utilisation des pesticides y a été nettement moindre que dans les espaces ruraux continentaux, ce qui se ressent pour de nombreux invertébrés (insectes par exemple) et leurs proies (avifaune notamment).

Ainsi, bien que moins diversifiés, ces écosystèmes insulaires se démarquent par leur richesse en espèces ordinaires et emblématiques, dont certaines ont quasiment disparu sur le continent.

###### 1.1.1 Menaces

Les écosystèmes insulaires sont particulièrement vulnérables, notamment face aux changements climatiques. Ces derniers affectent directement la biologie des espèces,

modifient leurs habitats et réduisent leurs ressources alimentaires. Cependant, la menace la plus significative identifiée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est liée aux invasions biologiques.

L'isolement des îles, à l'origine de leur biodiversité unique, les rend également très sensibles à l'arrivée d'espèces invasives. Les activités humaines et l'intensification des échanges favorisent l'introduction et la prolifération de ces espèces, avec des impacts souvent dévastateurs sur la faune et la flore locales. Parmi les mammifères introduits accidentellement, les rats (rat noir, rat du Pacifique, rat surmulot) figurent parmi les espèces les plus nuisibles. Le rat surmulot, en particulier, menace directement les oiseaux marins et terrestres, les reptiles, et les micromammifères par la prédation et la compétition.

### **1.1.2 Enjeux des interventions**

Pour préserver la biodiversité insulaire et renforcer sa résilience face aux changements climatiques, il est crucial de limiter les pressions exercées par les espèces invasives. Les îles, de par leur isolement, offrent des opportunités uniques pour contenir, voire éradiquer ces espèces introduites. Ces interventions, déjà mises en œuvre sur certaines îles du Ponant, ont montré des résultats probants.

Depuis les années 1990, des opérations de dératisation ont été réalisées sur les îlots inhabités de l'archipel de Molène, contribuant à la conservation d'espèces comme le grand gravelot. Plus récemment, des actions similaires ont été entreprises avec succès :

- 2018 : Élimination des rats surmulots sur l'île de Molène et ses Ledenez.
- 2019 : Éradication des rats sur l'île d'Hoedic
- 2024 : Dératisation d'Ilur
- 2025 : Dératisation de l'île de Houat

Ces interventions ont démontré leur faisabilité sur des îles habitées et leur efficacité immédiate, avec une augmentation des populations d'espèces nicheuses (gravelot, huitrier pie) et l'apparition de nouvelles espèces comme le vanneau huppé.

### **1.1.3 Enjeux et Perspectives**

- Restaurer et protéger durablement la biodiversité insulaire ;
- Étendre ces opérations à d'autres îles, qu'elles soient habitées ou inhabitées, en capitalisant sur les succès précédents ;
- Suivre et évaluer les impacts sur les écosystèmes à court et long termes.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration des habitats naturels insulaires, tout en favorisant la cohabitation harmonieuse entre les populations humaines et la faune sauvage.

## 1.2 Le cas du rat surmulot (*Rattus norvegicus*)

### 1.2.1 Origine et expansion

Le rat surmulot, un mammifère originaire d'Asie, a été introduit en France vers 1750. Grâce à ses capacités d'adaptation exceptionnelles, il a colonisé une grande partie des îles françaises, devenant une espèce envahissante particulièrement problématique.

### 1.2.2 Impacts écologiques et sanitaires

#### *Impact sur la faune locale*

Le rat surmulot exerce une forte pression sur la biodiversité insulaire. Il prédate les oiseaux nicheurs, notamment ceux nichant au sol ou dans des terriers, et entre en compétition avec la faune autochtone pour les ressources.

#### *Dégâts matériels*

Sur les îles habitées, il occasionne des dommages significatifs aux infrastructures, biens et denrées alimentaires. Les systèmes d'alimentation électrique, les canalisations et les équipements en bois (menuiseries) figurent parmi les éléments souvent affectés, générant des coûts non négligeables pour la collectivité.

#### *Risque sanitaire*

Le rat surmulot est un réservoir et un vecteur de maladies, telles que les leptospiroses, transmissibles par morsure, mais également par ses déjections et urines. Ce risque est particulièrement préoccupant sur les îles où les réserves d'eau potable peuvent être contaminées.

### 1.2.3 Autres problématiques environnementales

- Dégradation des stocks de balles d'ordures ménagères.
- Diffusion chronique de rodenticides dans les écosystèmes insulaires et marins, avec des conséquences indirectes sur la faune non-cible.

Ces impacts multiples soulignent la nécessité de mettre en œuvre des actions adaptées et coordonnées pour contrôler les populations de rats surmulots, réduire leurs effets négatifs, et prévenir les ré-infestations à l'avenir.

## 2. Etude pré-opérationnelle d'une dératisation des îles de Batz et Aix

### 2.1 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de renforcer la résilience des écosystèmes insulaires des îles de Batz et d'Aix, ainsi que celle des espèces remarquables qu'elles abritent, face aux impacts du changement climatique. Cela inclut notamment les oiseaux marins nicheurs, les passereaux, et d'autres espèces sensibles. Cette résilience sera améliorée en réduisant ou éliminant les pressions exercées par les espèces invasives, telles que la prédation et la compétition trophique.

Les îles de Batz (Finistère) et d'Aix (Charente-Maritime) sont confrontées à une présence significative de rats surmulots (*Rattus norvegicus*), dont la prolifération menace l'équilibre des écosystèmes insulaires et la biodiversité locale.

Une opération de dératisation est envisagée début 2026. En amont, une étude de faisabilité pré-opérationnelle est nécessaire pour cadrer l'intervention et évaluer les pratiques existantes.

## 2.2 Objectifs de la mission

Cette étude vise à :

- Évaluer la faisabilité d'une opération de dératisation sur chacune des îles ;
- Quantifier l'abondance actuelle des rats surmulots ;
- Recueillir des informations sur les pratiques locales de lutte (raticides utilisés, méthodes, fréquence) ;
- Analyser les risques d'accoutumance ou de résistance aux raticides ;
- Formuler des recommandations opérationnelles pour une campagne efficace de dératisation en janvier-février 2026.

## 2.3. Périmètre géographique

- Île de Batz (29) : île principale (305 ha) + îlots satellites



- Île d'Aix (17) : 140 ha



### 3. Prestations attendues

Le prestataire devra assurer les tâches suivantes :

#### 3.1. Évaluation de l'indice d'abondance des rats surmulots

- Méthodologie de piégeage ou relevé d'indices de présence ;
- Répartition spatiale et estimation des densités par zone.

#### 3.2. Enquête sur les pratiques de luttes des rats surmulots

- Recensement des pratiques actuelles de lutte contre les rongeurs (entretiens avec agriculteurs, collectivités, prestataires locaux...) ;
- Types et quantités de raticides utilisés ;
- Analyse du risque d'accoutumance ou de résistance ;
- Cartographie des pratiques.

#### 3.3. Recommandations opérationnelles

- Protocole de dératisation adapté à chaque île ;
- Identification des zones prioritaires ;
- Contraintes réglementaires et logistiques ;
- Mesures de précaution vis-à-vis des espèces non cibles.

## **4. Livrables attendus**

- 1 rapport final par île, comprenant :
  - Diagnostic de l'abondance des rats ;
  - Synthèse des pratiques de gestion ;
  - Scénarios d'intervention ;
  - Cartes, tableaux, annexes techniques.

## **5. Planning prévisionnel**

- Lancement de l'étude : automne 2025
- Remise du rapport final : fin 2025
- Début de l'opération de dératisation : février 2026

## **6. Compétences attendues du prestataire**

- Expertise en écologie des rongeurs et en gestion des nuisibles ;
- Connaissance des milieux insulaires ;
- Capacité à conduire des enquêtes de terrain et des analyses en laboratoire ;
- Conformité aux réglementations sanitaires et environnementales ;
- Références sur des missions similaires appréciées.

## **7. Modalités de réponse**

Le dossier de réponse devra comprendre :

- Une proposition technique détaillée (méthodologie, planning, moyens mobilisés) ;
- Une proposition financière (TTC) ;
- Les références et CV des intervenants clés ;
- Attestations légales (assurance, inscription registre, etc.).

Contact : Charlotte Courant, directrice / [charlotte@iles-du-ponant.com](mailto:charlotte@iles-du-ponant.com) 07.85.26.67.45.

Date limite de candidature : 4 septembre 2025 à 18h

## **8. Critères d'attribution**

L'offre sera retenue selon les critères suivants :

- Coût de la prestation : 30 %
- Qualité technique (méthodologie, compétences, moyens et références...) : 50%
- Prise en compte de l'insularité : 20%

Des auditions pourront être organisées pour que les prestataires présélectionnés puissent préciser leur offre.